

Demande de subvention Fonds façades maisons et immeubles

Cadre réservé à l'administration

N° de Déclaration Préalable :

Je vérifie que l'habitation est éligible au Fonds façades

Conformément à la carte du règlement de subvention, l'habitation pour laquelle je sollicite le Fonds façade fait partie:

Du secteur "centre-ville"		Cocher la case correspondante
Du secteur "hyper-centre et bâtiments clignotants"		

Attention: si l'habitation est en dehors de ces secteurs, la rénovation n'est pas subventionnable. Vous pouvez néanmoins profiter de la charte des bonnes pratiques de la rénovation.

J'identifie le propriétaire et l'habitation

Prénom et nom du propriétaire ou du représentant de la copropriété habilitée à percevoir la subvention:	
Adresse de la maison ou de l'immeuble d'habitation:	
Numéro de parcelle cadastrale :	

J'indique les travaux éligibles au fonds façades que je souhaite réaliser

Tavaux éligibles Seuls les travaux de façades donnant sur l'espace public sont éligibles	Montant TTC des travaux éligibles	Vérification Colonne réservée à l'administration
Nettoyage, préparation, enduit et peinture des murs extérieurs y compris la réparation ou la restitution des modénatures (décors de façades) et l'intégration des câbles électriques.		
Réparation, préparation et peinture des menuiseries: portes de garage, volets, garde-corps et barres d'appuis, portails, ferronneries, maçonnerie des souches de cheminée.		
Peinture en couleur des fenêtres PVC, l'ajout de baguettes pour recréer les divisions et le dessin d'origine des fenêtres.		
Volets battants conformes à l'architecture et aux éléments d'origine (fourniture et pose).		
Porte d'entrée conforme à l'architecture et aux éléments d'origine (fourniture et pose).		
Montant TTC des travaux éligibles		

Si je déclenche mes travaux en même temps qu'un ou plusieurs voisins, je peux percevoir un bonus de 250€

Pour pouvoir en bénéficier, moi et le/ou les propriétaires des immeubles ou maisons jouxtant mon habitation nous engageons à déposer nos déclarations préalables et demandes de subvention en l'espace de 4 semaines maximum.

oui	<input type="checkbox"/>	Cocher la case correspondante
non	<input type="checkbox"/>	

Nom(s) et prénom(s) des propriétaires jouxtant ma propriété et déclenchant leur ravalement dans la même période:	N° de rue

Je prépare les pièces à joindre à ma demande:

Le(s) devis de(s) l'entreprise(s) retenue(s), incluant un descriptif détaillé faisant ressortir les travaux et/ou les fournitures cités dans le tableau ci-dessus. Lorsque le devis contient des travaux ou des fournitures non éligibles, merci de rayer les montants correspondant.

Le relevé d'identité bancaire du propriétaire ou du représentant de la copropriété.

S'il s'agit d'une copropriété, un justificatif des quotes parts.

Je dépose ma demande de subvention complète (ce formulaire + les pièces ci-dessus) en même temps que ma déclaration préalable :

A l'accueil de la mairie

Par mail: mairie@gourin.bzh (merci d'indiquer les mentions "Fonds façades habitation" et vos "nom et prénom" dans l'objet du mail).

Par voie postale: Mairie de Gourin - Service urbanisme / Fonds façades - 24 rue Jacques Rodallec
- 56110 Gourin